

Règlement particulier du Championnat Jeunes et Vétérans de Paris

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **1802685** sous le nom « **Championnat Départemental Jeunes et Vétérans de Paris** ». Il se déroule les **13 et 14 avril 2019** au gymnase Ladoumègue, 37 rue des Petits Ponts Paris 75019, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Igor LEFORT. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi Championnat Départemental Jeunes et Vétérans de Paris est un tournoi départemental qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « poussin », « benjamin », « minime », « cadet », « junior », et « vétérans 1 et plus » licenciés à Paris. Les joueurs admis sont de niveau N, R, D et P. Les joueurs Nc à J-30 ne sont pas admis.
- 2.2 Les séries proposées sont Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans dans les tableaux de SH, SD, DD et DH pour les jeunes, SH, SD, DD, DH et DMX pour les vétérans. Seuls 2 tableaux sont autorisés pour toutes les séries. Les sur-classements sont autorisés (y compris pour les minibad en série poussin).
- 2.3 La série Vétérans sera scindée en 2 sous séries selon le CPPH des joueurs/joueuses ou moyenne CPPH des paires au 13 mars 2019. Tous les vétérans seront réunis dans ces séries indifféremment de leur âge.
- 2.4 L'organisation se réserve le droit de regrouper ou scinder les séries selon le nombre d'inscrits.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **13 mars 2019**. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **30 mars 2019**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer obligatoirement sous format électronique à l'adresse developpement@codep75.org et competition@codep75.org
- 3.4 Le règlement, par chèque à l'ordre de « Comité 75 », est à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante :
Mme Karine BE, 194 bis avenue du Président Wilson, 93210 La Plaine Saint Denis. Un seul règlement par club sera accepté.
- 3.5 **Paiement par virement sur le compte : 30003 01678 00050016633 79**
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Elite**. Au **01 avril 2019** l'organisateur éditera la liste principale des joueurs retenus et la liste des joueurs en attente.
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à 12 € pour **1 tableau**, 18 € pour **2 tableaux**,
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 08h00 à 22h00 et le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Championnat Départemental Jeunes et Vétérans de Paris** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 1. si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 2. si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné de la fiche de renseignement (document téléchargeable sur le site de la LIFB). **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont disponibles sur le site du Comité codep75.org. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation aux juges-arbitres, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des juges-arbitres muni d'un justificatif écrit.
- 5.5. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le Yonex AS30, les volants sont fournis pour les Finales. Les joueurs classés P sont autorisés à jouer avec un volant plastique.
- 5.6. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7. Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel aux juges-arbitres qui si possible désignent un arbitre ou faisant office.
- 5.8. Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, sauf au service où les joueurs auront le droit de servir à nouveau.
- 5.10. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12. La participation au tournoi **Championnat Départemental Jeunes et Vétérans de Paris** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.



5.13. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.